



INSCRIPTION à la FORMATION "Communication thérapeutique et assertivité"

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Activité :

.....

salarié Travailleur indépendant

Tél portable.....

Inscrit à pôle emploi reconversion

Email.....

Bénévole dans une association

SESSION CHOISIE

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
LA GRANDE MOTTE 2018	<input type="checkbox"/> 10-13 juillet 2018	<input type="checkbox"/> 17-20 juillet 2018	
	<input type="checkbox"/> 22 oct - 25 oct 2018 (ou 26 oct)		<input type="checkbox"/> 30 oct - 02 nov 2018
	<input type="checkbox"/> 18-22 février 2019	<input type="checkbox"/> 25 février - 01 mars 2019	
	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 08-12 avril 2019

CONDITIONS D'INSCRIPTION et REGLEMENT

Inscription: 440€ Je règle l'acompte de 150€, et envoie ce formulaire à l'adresse ci dessous.

Par virement : IBAN : FR76 1660 7002 6988 1217 0824 208 (inscrire votre nom en objet)

Par chèque adressé à Bonheur Power

au 88 rue du Labech, appt 205, 34280 La Grande Motte

Date :

Signature :

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

1 – INSCRIPTION Toute inscription se fait par écrit à l'aide d'un bulletin téléchargé sur le site ou envoyé par mail sur demande. L'inscription n'est effective qu'à réception du bulletin complet accompagné d'un chèque d'acompte. Une confirmation d'inscription est adressée au stagiaire dès réception des documents précités.

2 - TARIFS DES FORMATIONS Le prix de la formation comprend le séminaire (4 jours), le matériel pédagogique et le certificat. Les frais de transport, de restauration et d'hébergement sont à la charge des stagiaires. Un acompte est exigé pour la réservation, et le solde est à régler à l'arrivée le premier jour de la formation. Toute formation commencée est due dans sa totalité.

3 – ANNULATION

Les demandes d'ANNULATION ou de REPORT pour CAS DE FORCE MAJEUR dûment justifié : L'acompte est encaissé et le participant pourra déplacer sa participation sur une date de stage ultérieure, sans refournir d'acompte.

Pour les ANNULATIONS NON JUSTIFIEES par un cas de force majeure, l'acompte est encaissé et non reporté sur une formation ultérieure. (le participant retournera un autre acompte pour se ré-inscrire).

Toute formation, commencée et abandonnée par le stagiaire pour des raisons non justifiées par la force majeure dûment reconnue, est due en totalité.

En cas d'annulation par le formateur, les participants sont prévenus et les frais de l'acompte sont remboursés en totalité.

4 – RESPONSABILITÉS Les activités sont proposées sur la base du volontariat. Les participants sont seuls responsables de leurs comportements, actions et faits durant le séminaire. La bienveillance, le respect et la courtoisie sont privilégiés dans les échanges entre les participants, et l'exclusion peut être prononcée dans le cas contraire, en cas de propos portant atteinte à la dignité de la personne. Ces mesures garantissent le bon déroulement de nos formations.

5 – ÉTHIQUE La remise du certificat est conditionnée par la présence du candidat à la totalité de la formation, un comportement conforme à l'esprit de ce qui est enseigné et au contrôle des connaissances sur place. Les formations ne sont pas des thérapies ni un substitut à un traitement médical. Le non-respect de la charte éthique entraîne la radiation des listes de nos formations.

